

Si vous n'arrivez pas à voir les images, [consultez la version en ligne](#)



Newsletter n°132      Le 19 mars 2025  
Bonjour [civil] [prénom] [nom]

Sommaire de cette news

1. Informations locales
2. Informations sur les [parcs éoliens annulés](#)
3. [Informations RTE](#) : " plus il y a d'éoliennes, moins il y a de production ! "
4. [Informations FED](#) - pétitions - bulletin [d'adhésion APPGE 2025](#)

## 1. Informations locales

**L'APPGE a envoyé, le 11 mars 2025**, une lettre aux [députés et sénateurs du Lot](#) Nous vous transmettrons leur éventuelle réponse .

**Consultation du public** sur le projet de troisième édition de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) **du 07/03/2025 au 05/04/2025** n'hésitez pas à déposer votre contribution sur le [site du ministère](#) vous pouvez vous inspirer du [commentaire-GF-ppe](#) ou des 12 raisons de [Vent des maires](#)

**TNE-OE : AG plénière le samedi 29 mars** au théâtre / cinéma de Narbonne, [pour les adhérents](#)

Toutes Nos Énergies  
Occitanie Environnement TNE/OE  
[toutesnosenergies.fr](http://toutesnosenergies.fr)



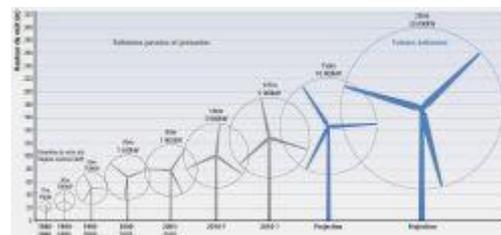
Accueil à partir de 10h, café, viennoiseries. Réunion de 10h30 à 16h30. Repas vers 13h (20€/pers)

Rappel : TNE-OE - collectif régional " informel " - invite très largement toutes les associations d'Occitanie

**A Sousceyrac**, la mairie envisage un projet éolien dans les bois communaux. Ce projet est à l'étude : la concertation a commencé les 9 et 12 décembre 2023.

Nous restons vigilants sur ce dossier : vous pouvez télécharger les réponses aux questions [sur le site de Sousceyrac](#).

La mairie nous a précisé : " **La dimension globale du projet (nombre de mâts, hauteur des mâts, puissance et dimension des turbines) ne pourra être définie qu'après la conduite de différentes études (gisement en vent, études environnementales, etc.)**. " Aucune certitude sur la hauteur qui pourrait atteindre 200m, ni sur la distance de 1 000m entre éoliennes et habitations, mais un maximum de 5 éoliennes. Attendons que le comité de pilotage définisse le cahier des charges.



à **Camps (19) : Point Final**

Le Conseil d'État a mis un terme au pourvoi en cassation de la société Parc Eolien Corrèze 1, Eolfi Shell, en rejetant sa demande. La raison principale concerne la présence du milan royal. Lire la décision du [Conseil d'Etat du 31-décembre-2024](#)

🔗 à **Parlan (15)** : 4 éoliennes seront construites. Mais **Stop Eole Parlan** poursuit le combat grâce à Maître Izembard et au collectif CASC.

Voici un extrait du communiqué de Stop Eole Parlan : " depuis le 4 décembre 2024, l'association SEPR et l'association du CASC (Collectif Anti-éolien pour la Sauvegarde du Cantal) ont déposé un recours contre la préfecture du Cantal avec la compétence de Maître Izembard et Maître Martinez ".

🔗 **Concernant la distance entre éolienne et habitation**, il est à noter que : " Les préfets peuvent appliquer **l'article L511-44 du code de l'environnement** qui prévoit que la distance peut être définie au cas par cas ".

---

Voici des informations qui pourraient vous intéresser.

Comme sur le site de l'APPGE, les liens **sont en rouge**, soulignés et en gras. Tous les liens en provenance du **site de l'APPGE** sont sécurisés (ils sont en https://)

[Retour sommaire](#)

---

## 2. Informations parcs annulés📌

### Limousin : Annulation de projets éoliens

Au moins cinq parcs éoliens ont été refusés récemment dans le Limousin en raison de leur proximité avec un radar du mont Audouze, situé sur le plateau de Millevaches. L'armée étudie désormais tous les projets dans un rayon de 70 kilomètres. Lire l'article de **La Montagne du 21 février** 2025 ou celui **du 23 février** 2025



### Indre : à Baulieu, le Conseil d'Etat dit non

La plus haute juridiction administrative, en France, a validé l'arrêt de la Cour d'appel de Bordeaux, concernant l'exploitation de quatre éoliennes à Beaulieu. Elle juge le projet incompatible avec la présence de **cigognes noires** sur le site. Lire l'article de la **Nouvelle République du 2 mars** 2025 ou la délibération du **Conseil d'Etat du 28 février** 2025



### Côte d'Or : à Cérilly , la Cour administrative d'appel de Lyon met un coup d'arrêt

La décision est principalement motivée par la protection de la cigogne noire, espèce emblématique du Châtillonnais. " Il résulte dès lors que l'atteinte que le parc éolien projeté ferait peser sur la conservation de la **cigogne Noire** constitue un grave danger ou inconvénient pour l'environnement qui ne peut être prévenu par les mesures spécifiées dans l'arrêté attaqué ou par d'éventuelles autres prescriptions complémentaires. " Lire l'article du **Bien Public du 14 mars** 2025.

**Loire : à Saint-Bonnet-des-Quarts**, le conseil municipal dit non et le promoteur retire son projet éolien.

" BayWa r.e. se retire donc complètement du projet car, une fois encore, **on ne va pas contre la volonté d'un conseil municipal**, c'est notre charte. " Lire l'article dans **Le Pays du 4 mars** 2025

## Deux-Sèvres : le projet de trois éoliennes ne verra pas le jour à Maisontiers

La Cour administrative d'appel de Bordeaux a décidé le 3 mars que le projet **était incompatible avec le château**, monument historique, depuis 2013 et que son domaine est également protégé. Lire la décision de la [Cour d'appel de Bordeaux du 4 mars](#) 2025 ou l'article de la [Nouvelle République du 6 mars](#) 2025

## Haute Saintonge : le projet éolien définitivement stoppé à Coux

La nouvelle est tombée sur l'application PanneauPocket de la commune par une publication du 28 février. "*Valéco n'a pas pour ambition de développer un projet qui va à l'encontre de la volonté*

*communale et vous annonce ainsi mettre fin au développement du projet éolien de Coux.*" Lire l'article dans [Sud-Ouest du 5 mars](#) 2025



## Vienne : à Martaisé les outardes canepetières sont préservées

Dans une décision du 6 mars 2025, la Cour administrative d'appel de Bordeaux a confirmé le refus du préfet de la Vienne de délivrer une autorisation environnementale à la société Martaisé Energie pour exploiter un parc éolien. En cause : l'implantation du parc était prévue à proximité d'une zone où était présente l'**outarde canepetière**. Lire l'article dans [actu environnement du 12 mars](#) 2025 ou la décision de la Cour Administrative [d'Appel de Bordeaux du 6 mars](#) 2025

## Sarthe : Coudrecieux

Le 22 décembre 2024, la Cour d'appel rejette la requête de La Pierre Énergie concernant l'implantation par JPee de douze éoliennes industrielles en forêt de la Pierre. Le promoteur éolien ne s'est pas pourvu en cassation dans les délais légaux de deux mois. **Mais il revient avec un nouveau projet de huit éoliennes**, toujours en forêt de la Pierre. Lire les articles de [Ouest-France du 9 avril](#) 2024 et [celui du 6 mars](#) 2025

## Loire Atlantique : à Ancenis un projet éolien retoqué pour cause de " saturation visuelle "

L'administration vient de refuser l'implantation d'un parc éolien sur le territoire communal de Teillé. Parmi les arguments avancés : "**la saturation visuelle par des éoliennes**" pour les habitants du secteur. Vingt-deux éoliennes existent déjà à moins de 5 km de la zone en question. Lire l'article dans [Ouest-France du 12 mars](#) 2025

## Vienne : "J'en ai assez que l'on méprise les élus".

*"Ce n'est pas parce qu'on est à la campagne que l'on peut nous mépriser"*

*"Le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable. Le préfet a émis un avis défavorable. Le conseil municipal a émis un avis défavorable"*, lâche Cyril Cibert, maire de Chenevelles, alors que le promoteur lance un recours judiciaire. Lire l'article de [France 3 du 22 février](#) 2025

## Hérault : éoliennes de Bernargues

**Mort d'un aigle royal** : une sanction exemplaire et inédite requise contre la société qui gère les éoliennes. "C'est le mâle de l'unique couple qui est mort, dénonce **Marjolaine Villey-Migraine** du Collectif 34, l'une des associations parties civiles. Il y a des choses qu'il ne faut pas faire comme installer des éoliennes sur les crêtes des montagnes là où il y a des espèces protégées."



Lire l'article de [France-Info du 23 janvier](#) 2025 ou dans [actu.fr du 23 janvier](#) 2025

Le Collectif pour la [Protection des Paysages](#) et de la Biodiversité 34-12 nous a signalé que la décision du procès sera rendue le 17 mars.

“Le délibéré est prorogé au 7 avril”, a indiqué lundi 17 mars la présidente de la chambre correctionnelle du tribunal judiciaire, sans plus de précisions. Lire l'article dans [Hérault Tribune du 17 mars 2025](#)

Vous pouvez aussi consulter le site de l'UICN " [liste rouge des espèces menacées en France](#) " et VPN-34 nous a à fait parvenir la liste éditée en 2016 par UICN Comité français et le Muséum d'histoire naturel des [oiseaux menacés en France](#)

TF1 : éoliennes la grande inégalité au [20 h du 14 mars 2025](#) mais il y a la pub à passer

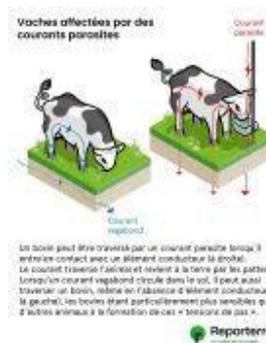
[Retour sommaire](#)

### 3. Informations RTE



**Loire-Atlantique : La Remaudière Éolien, lignes haute tension.**

Mortalité anormale, baisse de la production de lait... Des éleveurs accusent parcs éoliens ou lignes à haute tension de perturber leurs bêtes. Fabien Pineau a 29 ans, un élevage de 62 vaches laitières et un caractère bien trempé, il a repris la ferme de ses parents en 2017 à La Remaudière. " La construction des éoliennes a commencé à l'été 2023. C'est le début de mes problèmes. " Lire l'article de [Reporterre du 27 février 2025](#).



Lire sur le site du [ministère de l'agriculture](#), la caractérisation de l'impact sur les activités d'élevage des antennes téléphoniques, installations électriques et éoliennes, télécharger [le rapport final du 25 janvier 2024](#) ou les explications de l'article de [Reporterre du 27 février 2025](#) dont sont extraits ces images [cliquez sur les images pour les agrandir](#)

### Remarques sur le [bilan RTE 2024](#)

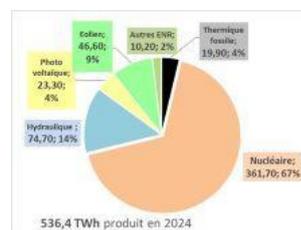
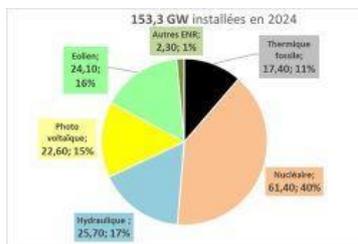
1. La puissance installée **des ENR** représente **32% de la puissance totale**, mais ces ENR ne contribuent que pour **15% de la production totale**.

2. **L'hydraulique installée** représente **17 %** de la puissance installée et contribue pour **14%** de la production totale.

3. **L'ensemble des ENR installées** représentent **49% de la puissance installée**, mais ne contribuent que pour **29% de la production totale**.

4. Le facteur de charge de la production **photovoltaïque** est de **11%** et celui de **l'éolien** est de **22%**, cela explique les contre-performances

5. Pour le facteur de charge moyen, on peut voir qu'il diminue depuis 2021, passant ainsi de **23,2% à 21,8% en 2024** et le facteur de charge maximal diminue aussi de 85,5% à 80,7% et lorsque ce pourcentage est atteint, on constate des prix négatifs. Dans la [page 12 du bilan de RTE](#), on peut lire : "Le nombre d'occurrences de prix spot négatifs a très fortement augmenté en 2024, avec 359 heures au cours de l'année (soit 4 % du temps). Il s'agit du double des occurrences de l'année précédente (147 heures), ce qui représentait alors déjà un niveau inédit en France. La multiplication des épisodes de prix négatif s'est accélérée au cours des dernières années, sous l'effet de l'augmentation des capacités de production d'électricité d'origine



renouvelable pour la production électrique"

6. Il faut noter que, en 2023 l'éolien avait produit 50,9 TWh et en 2024 la production éolienne (terrestre et maritime) a été de 46,6 TWh dont 4 TWh pour l'éolien Offshore donc une baisse de 8,6% de la production éolienne, malgré une hausse de 10 % de la puissance installée

**Si l'on ne considère que l'éolien terrestre** la baisse est encore plus frappante : de 49 TWh à 42,6 TWh soit une baisse de 13% avec un facteur de charge de 21,2%. Source des calculs : [le site de RTE](#) et la page [spécifique éolienne](#) et la [page 2 des chiffres clés du bilan](#) 2024

[Retour sommaire](#)

#### 4. Informations FED

**Requête déposée contre l'ADEME** pour refus de transmission des données sur les chiffres du CO<sub>2</sub> évité par l'éolien. Lire le communiqué de presse de la [FED du 19 février](#) 2025 et l'émission de [France Culture du 28 février](#) 2025

**Pétition : Nous demandons une distance minimale de 1 000 mètres entre éoliennes et habitations - n'hésitez pas à [la signer](#) ou à [la faire connaître](#)** pour dépasser les 18 846 signatures au 18 Février 2025

Sur le [site de la FED](#) vous pourrez découvrir les autres actions... ou les communiqués de presse

#### **En 53 secondes, Jancovici " flingue " l'éolien et le solaire**

Il condamne ainsi sans appel la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE3) du gouvernement qui consiste à vouloir tripler l'éolien et le solaire avant 2035 en France.

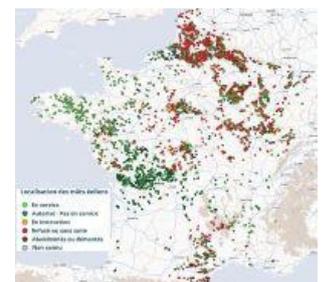
"Essayer de singer les Allemands c'est une énorme bêtise..." voir et écouter [la vidéo du 24 janvier](#) 2025

**Éolien européen : le glas a sonné !** lire l'article de [Jean-Pierre Riou du 10 février](#) 2025

**Attention : les MRAE (Missions Régionales d'Autorité Environnementale) qui doivent donner un avis sur les projets éoliens sont en dysfonctionnement.** Lire le communiqué de la **Fédération de l'Environnement Durable (FED) du 16 avril 2024.** "Ce qui entraînera inévitablement des recours devant la justice de la part des associations de protection de l'environnement."

Le site [Popeol-Beta](#) est un outil remarquable et intuitif permettant **de localiser avec précision tous les parcs éoliens en France, y compris les installations en mer.**

Il existe une [carte inter-active](#) permettant aux promoteurs et aux élus de choisir les meilleures places; elle se situe sur le site du gouvernement. Elle est à la disposition de tout le monde, y compris des promoteurs éoliens ou des élus. On peut choisir les couches à visualiser ; certaines sont intéressantes et peuvent être utiles pour dialoguer avec les élus. On peut même faire [apparaître les mâts éoliens](#), en service, en instruction ou refusés... pour chaque couche, il y a des explications mais la date de mise à jour n'est pas réellement précisée ! Cliquer sur l'image pour l'agrandir.



Sur le site de l'[APPGE](#), nous avons installé une page avec des [documents téléchargeables](#)

 Ceux, nouveaux, de "[Belle Normandie Environnement](#)" sur " ce qu'il faut savoir sur les baux emphytéotiques et que les promoteurs éoliens cachent "

🔊 N'hésitez pas à télécharger et à utiliser

 Ceux de l'[APPGE](#) ou de la [FED](#)

 Le document de [Vent de Colère](#) sur comment rentrer dans les CRE (Comités Régionaux de l'Energie)

 Le bulletin [d'adhésion 2025](#) en format pdf.

 Le rapport disponible à la DREAL du Cantal sur la [mortalité de l'avifaune](#) année 1 (2017) du parc éolien de La Luzette.

 L'avis [négalif du CNPN](#) (Conseil National de la Protection de la Nature) pour le projet éolien de Comiac est sur le site [avis biodiversite developpement durable](#)

[Retour sommaire](#)

Faisons respecter la loi :

La [loi n° 76-629 du 10 juillet 1976](#) stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

La [loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1 mars 2005](#) relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

*Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.*

*Art. 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.....*

*Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.*

---

***N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis.***

*Bien cordialement pour le bureau*

*Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre de la FED06.43.80.15.87*

[gilles.forhan@wanadoo.fr](mailto:gilles.forhan@wanadoo.fr) [appge-comiac@laposte.net](mailto:appge-comiac@laposte.net)

***Membres du bureau :***

*Christian Momboisse, [président](#)*

*Dominique Lacambre, [trésorier](#)*

*[Gilles Forhan, secrétaire](#)*

*Bernadette Forhan, [secrétaire adjointe](#)*

*Brigitte Briard, [présidente d'honneur](#)*

Pour vous désabonner

[Veuillez me retirer de votre liste de diffusion](#)